



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 534

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessaire pérennisation des emplois d'aide administrative, destinés à accompagner dans leur travail les directeurs d'écoles élémentaires et maternelles, qui ne peuvent cumuler l'enseignement et les multiples missions administratives qui leur incombent. Enseignants, syndicats, parents d'élèves sont unanimes pour qu'ils puissent être maintenus. Plus de 6 000 écoles sont concernées par ce dispositif dont les postes ont été jusqu'alors occupés par des emplois aidés. La disparition de ces emplois mettrait dans de graves difficultés les directeurs d'écoles, dans leur fonctionnement, dans un contexte de rentrée scolaire déjà préoccupant où le nombre d'élèves est en augmentation et le nombre d'enseignants en diminution notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais où les affectations de 30 nouveaux postes dans l'enseignement primaire n'est pas à la hauteur des besoins pour un enseignement de qualité. Cette situation mettrait de surcroît, en péril, l'insertion de ces agents qui ont accompli avec efficacité les missions qui leur ont été confiées, agents qui pourraient ainsi puisque formés par l'éducation nationale, devenir titulaires d'emplois statutaires par la création d'un métier qualifié d'assistant administratif à l'image des postes similaires dans les collèges. Il n'est pas admissible non plus, qu'après plusieurs années, ces personnes puissent être ainsi renvoyées vers le chômage avec toutes les conséquences sociales et de démotivation que cela implique. Il lui demande de lui faire connaître les prolongements que le Gouvernement envisage de réserver afin d'assurer la pérennisation de ces emplois.

Texte de la réponse

Lors de son arrivée aux responsabilités, le ministre de l'éducation nationale a constaté que le précédent Gouvernement n'avait pas assuré le financement d'un nombre important de contrats uniques d'insertion au second semestre 2012, mettant en difficulté les écoles et établissements scolaires qui disposent d'une assistance à la direction et poussant ainsi brutalement au chômage les personnels concernés. Pour enrayer au plus vite la dégradation du climat dans les écoles et redonner confiance à des personnels parfois désabusés, le Gouvernement a mobilisé dès cette rentrée des moyens nouveaux. 12 000 contrats uniques d'insertion ont été créés pour faire face à la majorité des besoins de reconduction pour l'assistance administrative aux directeurs d'école et à la vie scolaire dans les collèges et lycées et pour compléter le dispositif pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'effort consenti aujourd'hui devra également s'accompagner d'une amélioration de la formation de ces personnels, comme d'une résorption de leur précarité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 534

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 juillet 2012](#), page 4309

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7183